

AGILI(3F)

Société par actions simplifiée au capital de 216.300 euros
Siège social : 69 boulevard des Canuts, 69004 LYON
840 062 442 R.C.S. LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A 08 heures,

Tous les associés de la société AGILI(3F) (la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation verbale faite par la Présidente, conformément à l'article 20 des statuts de la Société.

L'assemblée est présidée par la société JSTP CONSEIL SARL, Présidente, elle-même représentée par M. Sylvain BOCCON-GIBOD (ci-après la « **Présidente** »).

Sont présents :

- **Monsieur Sylvain BOCCON-GIBOD**, titulaire d'une action numérotée 1,
- **Société JSTP CONSEIL SARL**, représentée par Monsieur Sylvain BOCCON-GIBOD, titulaire de 1.080 actions numérotées de 2.087 à 3.166,
- **Monsieur Cédric DESACHY**, titulaire de 11 actions numérotées 2, 3, 5 et 3.247 à 3.254,
- **Société LEMAZO**, représentée par Monsieur Cédric DESACHY, titulaire de 1.070 actions numérotées de 3.255 à 4.324.

Les associés présents ou représentés possèdent 2.162 actions, donnant droit à 2.162 voix.

La Présidente déclare que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidente rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- autorisation de la cession d'une action de la Société,
- modifications corrélatives des statuts,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du projet de cession par Monsieur Eric VILMINT de son unique action numérotée 4 et ce au profit de la Société décide conformément aux statuts d'autoriser cette cession et décide de modifier en conséquence les articles 6 et 8 qui seront désormais rédigés de la manière suivante :

Article 6 - Apports - Formation du capital

Il est inséré à l'article 6 le dernier alinéa suivant :

« Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2025, la société a acquis une de ses actions. »

Article 8 - Capital social - Liste des associés - Répartition des actions

Le premier alinéa de l'article 8 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 216.300 euros. Il est divisé en 2.163 actions (de 100 euros chacune), souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

à Monsieur Sylvain BOCCON-GIBOD

à concurrence de une action numérotée 1, ci..... 1 action

à la société Agili(3f)

à concurrence de une action numérotée 4, ci..... 1 action

à la société JSTP CONSEIL SARL

à concurrence de mille quatre-vingt actions

numérotées de 2 087 à 3 166, ci..... 1 080 actions

à Monsieur Cédric DESACHY

à concurrence de onze actions numérotées 2,3,5 et 3 247 à 3 254 ci..... 11 actions

à la société LEMAZO

à concurrence de mille soixante-dix actions numérotées 3 255 à 4 324, ci..... 1 070 actions

*Total du nombre d'actions composant le capital social :..... 2.163 actions
soit deux mille cent soixante-trois actions. »*

Le reste de l'article 8 reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

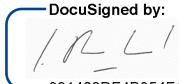
* * *

*

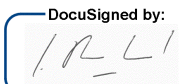
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés.

Monsieur Sylvain BOCCON-GIBOD
Associé

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

Société JSTP CONSEIL SARL
Associé et Président

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

Monsieur Cédric DESACHY
Associé

DocuSigned by:

C411EC18A94F481...

Société LEMAZO
Associé

DocuSigned by:

C411EC18A94F481...